

QUI FINANCE ?

L'Agence de l'eau Adour-Garonne, les Conseils généraux de l'Aveyron et de la Lozère, les Conseils régionaux du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées peuvent être **partenaires financiers** du contrat de rivière Tarn-amont sur cette action (selon accord pour l'année en cours). Ainsi vous pouvez bénéficier d'**interventions financées de 50 à 80 %** (coût moyen d'une demi-journée : 165 €).

Tout ou partie de la part d'autofinancement restante (20 % à 50%) peut être prise en charge par votre **commune** (selon accord ou convention avec le syndicat mixte). Pour savoir si elle participe, contactez-nous ou contactez directement votre mairie.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Bulletin-réponse ci-joint à compléter, à photocopier et à retourner **avant le 15 octobre** de chaque année à l'adresse suivante (conservez une copie) :

Stéphanie Braud

Animatrice du contrat de rivière Tarn-amont
contrat-tarn-amont@orange.fr


Syndicat mixte **Grand Site**
des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

Mairie – 48210 Sainte-Énimie
Tél. 04 66 48 47 95 – smgs.tarnjontecausses@orange.fr

Site internet
www.tarn-amont.fr



ÇA M'INTÉRESSE, COMMENT JE FAIS ?

Si vous êtes intéressés par notre programme d'interventions scolaires sur le thème de l'eau et des rivières, **n'hésitez pas à nous contacter**.

Une rencontre entre l'enseignant et les intervenants de votre territoire permettra d'établir un projet pour l'année en cours ou la prochaine année scolaire.

→ **LES FRAIS DE TRANSPORTS ÉVENTUELS DES ÉLÈVES RESTENT À LA CHARGE DES ÉCOLES.**

PARTENAIRES FINANCIERS POTENTIELS DE L'ACTION



et certaines communes du bassin

PROGRAMME D'INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Septembre 2014

OBSERVER, COMPRENDRE ET PRÉSERVER L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES DU TARN-AMONT

Le comité de rivière (élus locaux, usagers de l'eau et services de l'État) du Tarn-amont, conscient que l'éducation à l'environnement passe également par les enfants, estime nécessaire de les sensibiliser à la richesse et à la fragilité des milieux qui les entourent. C'est pourquoi il a décidé d'inscrire dans le contrat de rivière la sensibilisation des scolaires comme une priorité.

Le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, structure intercommunale qui porte le contrat de rivière du Tarn-amont, est le maître d'ouvrage de cette action depuis 2012.

L'objectif des interventions est de **sensibiliser**, d'**impliquer** et de faire **comprendre** aux enfants les problématiques liées à l'eau via l'expérimentation et le jeu, le but étant qu'ils deviennent des **citoyens responsables et respectueux** vis-à-vis des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
Contrat de rivière
Tarn-amont



POURQUOI UN CONTRAT DE RIVIÈRE ET UN SAGE* ?

Le contrat de rivière et le SAGE* du Tarn-amont sont des **outils de gestion concertée de l'eau** nés sous l'impulsion des acteurs du territoire (élus locaux, usagers de l'eau et services de l'État). Le SAGE planifie et décline localement la politique de l'eau, appliquée grâce au contrat de rivière (programme d'actions sur cinq ans). Ces deux démarches complémentaires visent à atteindre un **équilibre durable** entre protection des **milieux aquatiques** et satisfaction des **usages**.

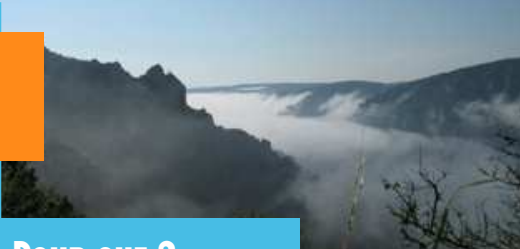
* Schéma d'aménagement et de gestion des eaux



BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES...

En 2012-2013, pour la première année de mise en œuvre de l'action, environ **trois cent vingt élèves**, de **sept écoles** du bassin versant du Tarn-amont, ont bénéficié d'interventions proposées dans le cadre du contrat de rivière. **Quarante-cinq demi-journées** avaient été réalisées par les structures intervenantes.

En 2013-2014, **cent deux demi-journées** de sensibilisation ont eu lieu dans **dix-sept écoles** du bassin versant Tarn-amont. **Cinq cent quarante et un élèves** ont bénéficié du programme proposé par le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses.



POUR QUI ?

Les interventions proposées dans le cadre du contrat de rivière, par le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, sont destinées aux élèves de **cycle III des écoles publiques et privées** des communes du bassin du Tarn-amont.

→ **LES MODULES S'INTÈGENT DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES.**

→ **CHAQUE CLASSE PEUT SOUSCRIRE À TOUT OU PARTIE DES MODULES PROPOSÉS.**

QUI FAIT LES INTERVENTIONS ?

L'intervenant d'une structure spécialisée partenaire, en **binôme avec l'enseignant**, réalisera des interventions **en classe ou en extérieur** dans le cadre d'une démarche pédagogique cohérente.



CONTENU DES MODULES

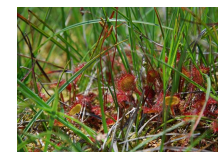
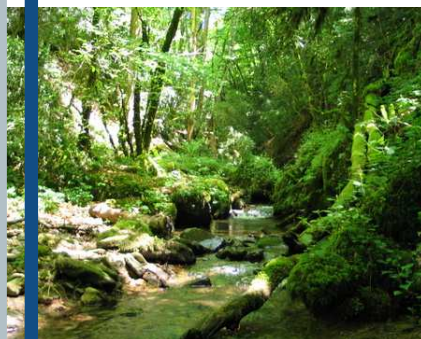
L'EAU ET LA VIE

(Module A – en 4 séances d'une demi-journée)

- l'eau dans tous ses états – le voyage d'une goutte d'eau (1),
- les usages et le patrimoine bâti lié à l'eau (en extérieur) (2),
- l'eau en danger (3),
- le fonctionnement d'un écosystème aquatique (4).

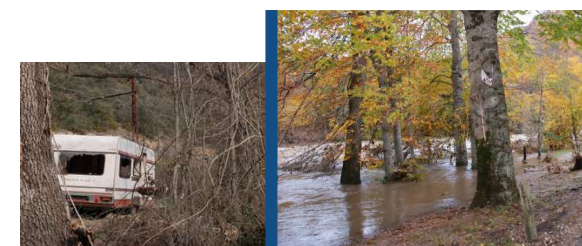


En partenariat avec l'Éducation nationale, un module de formation sur le thème de l'eau sera proposé dans l'année aux enseignants du Tarn-amont.



DES RÉSEAUX POUR TRAITER, DISTRIBUER, COLLECTER ET ÉPURER L'EAU
(Module B – en 4 séances d'une demi-journée)

- de la source au robinet (5),
- de la maison à la station d'épuration (6),
- visiter une station d'épuration ou une unité de traitement de l'eau potable (en extérieur) (7),
- être un bon usager de l'eau chez soi et à l'école (8).



VIVRE AVEC LES CRUES ET LES INONDATIONS
(Module C – en 3 séances d'une demi-journée)

- les crues et les inondations : des phénomènes naturels (9),
- les inondations et l'Homme : vivre avec les inondations (10),
- les traces des inondations et les moyens de protection et de gestion vis-à-vis des crues (11).